



Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-06 RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens d'Issoudun, que le Règlement 2019-06 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) a été adopté à la **séance ordinaire du 1^{er} avril 2019**.

Avis est également donné que le règlement est disponible au bureau municipal aux jours et heures d'ouverture normaux ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.issoudun.qc.ca

Donné à Issoudun, ce 5^e jour du mois d'avril 2019.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 5^e jour d'avril 2019 et publié sur le site internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5 avril 2019.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.
Directrice générale et secrétaire-trésorière